

Direction des affaires scolaires

Contact : Patrice Morel

Fonction : Directeur

LD : 04.72.66.07.64

s_scolaire@ville-oullins.fr

**À l'attention des parents d'élèves de
l'école primaire Marie Curie**

Objet : service minimum d'accueil

Madame, Monsieur,

Un mouvement de grève est prévu le jeudi 5 décembre 2019 au sein de l'école de votre enfant.

Aussi, l'ensemble des enseignants et du personnel municipal de l'école étant gréviste, la Ville d'Oullins organise un service minimum d'accueil ce jour pour les parents ne disposant pas de mode de garde. **Cet accueil aura lieu à l'école Ampère, 15 rue Ampère à Oullins.** Vous devrez accompagner votre enfant à l'école Ampère.

Les horaires d'accueil aux enfants seront limités de 8h30 à 16h30 (Pas de départ et d'arrivée dans la journée)

Les garderies du matin et du soir ne seront pas assurées

Le service de restauration scolaire ne sera pas assuré : un repas froid tiré du sac devra être fourni par la famille. Les repas ne pourront être stockés dans un réfrigérateur.

Pour permettre le meilleur accueil possible de votre enfant et estimer les besoins humains et matériels correspondants, je vous remercie de bien vouloir inscrire votre enfant :

- Sur le portail familles au plus tard le mardi 3 décembre minuit.
- En remettant la fiche d'inscription au point accueil familles ou à l'accueil de l'hôtel de ville au plus tard le mercredi 4 décembre matin.

Seuls les enfants qui auront été inscrits selon les modalités indiquées ci-dessus seront acceptés au service minimum d'accueil.

Je souhaite rappeler que la loi prévoit un système de garderie durant le temps scolaire mais n'impose ni activités pédagogiques ni activités éducatives. Ce service sera assuré en priorité par le personnel municipal qui accueille et encadre les enfants pendant certains temps périscolaires et accompagne les équipes enseignantes tout au long de l'année. D'autres personnels municipaux ou contractuels sont susceptibles d'être mobilisés en cas de besoin.

Le personnel municipal est susceptible de se joindre au mouvement de grève. Aussi, nous demandons aux familles qui le peuvent d'organiser la garde de leurs enfants par leurs propres moyens.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations respectueuses.



Marianne CARIOU

Adjointe au Maire

Déléguée au scolaire, à la jeunesse et
au plan numérique

e à Madame le Maire

Direction des Affaires scolaires

GREVE DU JEUDI 5 DECEMBRE 2019
Fiche d'inscription service minimum d'accueil (SMA)

À retourner depuis votre portail familles avant le mardi 3 décembre minuit ou au Point accueil familles ou à l'accueil de l'hôtel de ville avant le mercredi 4 décembre matin.

Je souhaite que mon enfant puisse bénéficier du service minimum d'accueil organisé par la Ville d'Oullins le jeudi 5 décembre 2019.

Nom de l'enfant :	Prénom :
Ecole :	Classe :
Nom de l'enseignant :	

Nom, Prénom du père :
N° de tél :

Nom, Prénom de la mère :
N° de tél :

- Je certifie sur l'honneur être dans l'impossibilité de garder mon enfant. En conséquence, je souhaite bénéficier du service d'accueil.**

Pour les élèves scolarisés en école maternelle :

Personnes autorisées à récupérer l'enfant :

Nom, Prénom : N° téléphone :

Nom, Prénom : N° téléphone :

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

Agissant en qualité (père, mère tuteur) :

Déclare autoriser le personnel d'encadrement à prendre, en cas d'accident, toutes mesures d'urgence prescrites par le médecin, y compris éventuellement l'hospitalisation.

Date :

Signature